

# “Les Puces d’Abélard”

Édition 2019

## RÈGLEMENT

LE VIDE GRENIER « Les Puces d’Abélard » du Pallet se déroulera au Pallet le dimanche 15 septembre 2019 sur le site de la salle polyvalente de loisirs et à l’intérieur de la salle polyvalente de loisirs.

Il est destiné à la **transaction entre particuliers et collectionneurs**. La vente de mobilier neuf, de véhicules, d’animaux ou de nourriture est interdite.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d’exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité du vide grenier ou qui ne respecterait pas la loi ou le cadre mis à leur disposition (ceci sans qu’il puisse leur être réclamé d’indemnisation d’aucune sorte).

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et péril, les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations, y compris par cas fortuit ou force majeure.

Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

Sur le site à l’extérieur, il ne sera admis que 1 SEUL VEHICULE PAR EMPLACEMENT et il sera interdit de déborder sur les autres emplacements ou sur les allées ; en cas de présence d’une remorque, celle-ci devra être garée sur l’emplacement (les tables ne sont pas fournies à l’extérieur).

A l’intérieur de la salle, les tables et chaises sont fournies et il sera interdit d’ajouter des tables ou autres et de déborder dans les allées de circulation.

Les emplacements seront attribués par les organisateurs. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit.

LES EXPOSANTS DEVRONT LAISSER LEUR EMPLACEMENT PROPRE ET VIDE (à l’intérieur les tables et chaises fournies devront rester sur l’emplacement).

Les poubelles mises à disposition par les organisateurs sont destinées à recevoir les déchets et ne peuvent pas servir à se débarrasser des invendus.

En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que le l’exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

L’accueil des exposants débute à 7H30. L’ouverture au public débute à 8H30. Fin de la manifestation à 17H00.

UN APÉRITIF SERA OFFERT AUX EXPOSANTS A PARTIR DE MIDI (1 ticket par emplacement).

La réservation peut se faire par internet sur [www.ptl44.fr](http://www.ptl44.fr) auquel cas l’attestation-inscription est remplie directement en ligne et la pièce d’identité recto et verso téléchargée. La réservation sera effective immédiatement après le paiement et le billet d’entrée expédié aussitôt par mail.

La réservation peut également se faire par courrier à l’aide du coupon ci-dessous et votre réservation sera enregistrée après traitement de votre dossier reçu complet. Il est impératif de remplir intégralement le bon attestation-inscription au vide grenier et de le signer, d’y joindre la photocopie de la pièce d’identité ainsi que le paiement. A défaut de fournir l’intégralité des éléments demandés, la réservation ne sera pas prise en compte.

(En cas de réservation groupée sur internet ou par courrier, chaque exposant doit impérativement remplir l’attestation-inscription et fournir une pièce d’identité)

IL EST OBLIGATOIRE DE PRÉSENTER SON BILLET IMPRIMÉ OU SUR SON MOBILE A L’ENTRÉE DU SITE LE JOUR DU VIDE GRENIER.

(Le dossier de réservation n’est pas valable, seul le BILLET reçu par mail est valable)

## Les Puces d’Abélard - édition 2019 - ATTESTATION / INSCRIPTION

Je soussigné NOM et PRÉNOM : .....

ADRESSE (rue, ville et CP) : .....

Tél : ..... Email : .....

(NB : adresse mail obligatoire pour recevoir votre billet d’entrée qui donne accès au site du vide grenier)

**Joindre 1 photocopie recto-verso d’une pièce d’identité en cours de validité (obligatoire)**

N° ..... délivrée par : ..... le : .....

Déclare sur l’honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article I. 310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (article R 321-9 du Code pénal)
- avoir pris connaissance et accepter le règlement du vide grenier
- demande la réservation de :

- **Emplacement extérieur** de 5m x 5m (pour véhicule < 5m) —————> Nombre : ..... X **12 €** = ..... €

- **Emplacement extérieur** de 7,5m x 5m (pour véhicule > 5m) —————> Nombre : ..... X **18 €** = ..... €

- **Emplacement intérieur** de 2,5m x 2,5m avec 2 tables et 2 chaises —————> Nombre : ..... X **15 €** = ..... €

Fait à : ..... le : ..... SIGNATURE : .....



Chèque à libeller à l’ordre de PTL (Le Pallet Tourisme et Loisirs) et à retourner à :

**PTL - Centre Héloïse - 27 rue St-Vincent - 44330 LE PALLET**

[ptl44.videgrenier@gmail.com](mailto:ptl44.videgrenier@gmail.com) / [www.ptl44.fr](http://www.ptl44.fr)